



**Pour publication immédiate**

## **COMMUNIQUÉ**

### **Dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière de Sainte-Marie**

*Sainte-Marie, le 23 septembre 2014. – La MRC de La Nouvelle-Beauce vient de déposer le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Sainte-Marie. Ce rôle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sera utilisé pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017. Les propriétaires prendront connaissance de la nouvelle valeur de leur propriété lorsqu'ils recevront leur compte de taxes au début de l'année 2015.*

*Voici un résumé des faits saillants du rôle d'évaluation foncière de la ville de Sainte-Marie :*

- *La valeur totale du parc immobilier est de 1,3 milliard de dollars ce qui représente une hausse de 9,5 %.*
- *La valeur moyenne des résidences unifamiliales est passée de 172 000 \$ à 192 000 \$ et de 113 000 \$ à 126 000 \$ pour les condominiums.*

*Un rôle d'évaluation foncière est un inventaire des immeubles situés dans une municipalité avec une indication de la valeur marchande de ceux-ci. Il sert pour la confection des comptes de taxes municipales et scolaires. La valeur de chaque immeuble est établie en tenant compte de la valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, le prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente. La date à laquelle ont été considérées les conditions du marché pour l'établissement de la valeur réelle du nouveau rôle de Sainte-Marie est le 1<sup>er</sup> juillet 2013.*

*Régulièrement, on nous interpelle pour savoir quel sera l'impact du nouveau rôle d'évaluation sur le compte de taxes. Il faut savoir qu'une diminution de l'évaluation municipale n'entraîne pas nécessairement une diminution de votre compte de taxes. Inversement, une augmentation de l'évaluation municipale n'entraîne pas obligatoirement une augmentation du compte de taxes. La taxe est le résultat qu'on obtient en multipliant le montant de l'évaluation d'un immeuble par le taux de taxes fixé annuellement par votre municipalité et votre commission scolaire. Ce taux de taxes est déterminé lors de l'adoption du budget municipal et est variable d'une municipalité à l'autre. En principe, si le même taux de taxes est maintenu par une municipalité, les propriétaires d'immeubles dont la valeur a augmenté à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation verront leur compte de taxes augmenter proportionnellement.*

*Par ailleurs, la MRC de La Nouvelle-Beauce est composée de 11 municipalités qui regroupent une population qui est tout près de 37 000 personnes et elle couvre une superficie de 900 km<sup>2</sup>. Notre MRC (municipalité régionale de comté) est administrée par un conseil composé du maire de chaque municipalité locale faisant partie du territoire de la MRC et du représentant de la municipalité d'où provient le préfet. Ce dernier est le président du conseil de la MRC en plus d'exercer un contrôle des activités de celle-ci et de la représenter à diverses tables. Depuis leur création au début des années 1980, les MRC assument des mandats obligatoires en vertu de diverses lois et certains services facultatifs sur des sujets qui nécessitent une concertation entre les municipalités et qui exigent une planification sur le plan régional. N'hésitez pas à consulter [www.nouvellebeauce.com](http://www.nouvellebeauce.com) pour plus de détails sur notre organisme ou rejoindre le Service d'évaluation foncière de la MRC au 418 387-3444 pour des informations entourant le nouveau rôle d'évaluation foncière de Sainte-Marie.*

– 30 –

Source : *Mario Caron, directeur général*

Pour information : *Richard Lehoux, préfet*  
Tél. : 418 387-3444